

**Donner 50 euros à une association,
c'est en fait déboursier 17 €,
alors on saisit ses dernières chances de réduire
ses impôts tout en soutenant la recherche pour
les maladies rares !**

Même si donner à une association est un geste généreux spontané dont on n'attend rien en retour, en bon gestionnaire du budget familial, on limite parfois le montant. Mais on l'oublie trop souvent : pour ceux qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu, chaque don est déductible à 66%. Une raison de plus pour faire un don à l'AFM-Téléthon avant le 31 décembre !



Le Téléthon 2024 a montré combien chaque don contribue à changer la vie de milliers de malades et de famille. Après des décennies de recherche, Sacha, 8 ans, atteint de myopathie de Duchenne, la maladie emblématique du Téléthon, a recouvré ses forces, court, monte les escaliers quatre à quatre grâce à une thérapie génique, reçue dans le cadre d'un essai mené par Généthron, le laboratoire du Téléthon.

[Sacha, héritier de 40 ans de recherche | Téléthon 2024](#)

Si les victoires sont de plus en plus nombreuses, les projets de recherche qui ont besoin de notre soutien le sont aussi. Les chercheurs nous le disent : ils savent comment faire, c'est « juste » une question de moyens. Il faut accélérer les succès pour toutes les familles qui, confrontées à l'urgence de la maladie, attendent le traitement qui changera leur vie.

Pour faire un don : www.telethon.fr

**Selon le code des impôts,
66% d'un don est déductible de votre impôt sur le revenu :**

<input type="radio"/> 50 € 17,00 € après impôts*	<input type="radio"/> 80 € 27,20 € après impôts*
<input type="radio"/> 100 € 34,00 € après impôts*	<input type="radio"/> 150 € 51,00 € après impôts*

